

**Séance ajournée du  
3 octobre 2017**

Séance ajournée du Conseil municipal tenue aux lieux et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre et messieurs les conseillers Roland Pelletier, David Leblanc et Francis Rodrigue.

Madame la conseillère Marie-Ève Dufour et messieurs les conseillers Yve Rouleau et Jean-François Chabot sont absents.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

#### **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉS. 2017-10-118      FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 442-2016**

**Attendu que** conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de la paroisse de Saint-Anaclet-de-Lessard souhaite emprunter par billets un montant total de 177 800 \$; qui sera réalisé le 11 octobre 2017, réparti comme suit :

<b>RÈGLEMENT NUMÉRO</b>	<b>POUR UN MONTANT \$</b>
442-2016	135 200 \$
442-2016	42 600 \$

**Attendu** qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

**Attendu que**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 442-2016, la Municipalité de la paroisse de Saint-Anaclet-de-Lessard souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité :

**Que** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets soient datés du 11 octobre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 avril et le 11 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital seront remboursés comme suit :

2018	6 400 \$	
2019	6 500 \$	
2020	6 800 \$	
2021	6 900 \$	
2022	7 200 \$	(à payer en 2022)
2022	144 000 \$	(à renouveler)

**Que**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 442-2016 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 octobre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2017-10-119 ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR LE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 442-2016.**

**Attendu qu'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -BANQUE ROYALE DU CANADA

6 400 \$	3,24000 %	2018
6 500 \$	3,24000 %	2019
6 800 \$	3,24000 %	2020
6 900 \$	3,24000 %	2021
151 200 \$	3,24000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,24000 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

6 400 \$	2,00000 %	2018
6 500 \$	2,25000 %	2019
6 800 \$	2,50000 %	2020
6 900 \$	2,75000 %	2021
151 200 \$	3,00000 %	2022

Prix : 98,01600

Coût réel : 3,42656 %

3 -CAISSE DESJARDINS DE LA RIVIERE NEIGETTE

6 400 \$	3,58000 %	2018
6 500 \$	3,58000 %	2019
6 800 \$	3,58000 %	2020
6 900 \$	3,58000 %	2021
151 200 \$	3,58000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,58000 %

**Attendu que** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

**En conséquence**, il est proposé par moniseur Roland Pelletier, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Anaclet-de-Lessard accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 11 octobre 2017 au montant de 177 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 442-2016. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire procède à la période de questions.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition du président, la séance est levée.

---

Francis St-Pierre, maire

---

Alain Lapierre, directeur général